Zeitschrift: Technische Mitteilungen / Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafenbetriebe = Bulletin technique / Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses = Bollettino tecnico / Azienda delle poste, dei telefoni e dei telegrafi svizzeri

Herausgeber: Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafenbetriebe

Band: 30 (1952)

Heft: 10

Artikel: Allocution de monsieur le conseiller fédéral J. Escher

Autor: Escher, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-876124

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

um den Anschluss an die Weltmärkte zu bangen. Ohne unbescheiden zu werden, darf ich sagen, dass dank der Aufgeschlossenheit der führenden Männer dieses grossen Regiebetriebes des Bundes die technische Entwicklung nicht nur mit derjenigen des Auslandes Schritt gehalten, sondern dass sie durch eine rationelle Ausnützung der technischen Gegebenheiten auch zum materiellen Gedeihen unseres Staatshaushaltes beigetragen hat.

Hand in Hand mit der Technik geht die Verwaltung. Mit Stolz erfüllt uns die Tatsache, dass Fachleute aus aller Herren Ländern immer wieder unser Land aufsuchen, um unser Nachrichtenwesen in technischer wie administrativer Hinsicht kennenzulernen.

Ich möchte den Anlass dieser Hundertjahrfeier benützen, um sowohl den Führern und Arbeitern der Nachrichtenindustrie als auch dem Personal der Telegraphen- und Telephonverwaltung in meiner Eigenschaft als Departementsvorsteher den aufrichtigsten Dank auszusprechen. Wenn unsere elektrische Nachrichtentechnik vor der Fachwelt des gesamten Auslandes als hochstehend anerkannt worden ist, so verdanken wir dies vorab dem technischen Können unserer Ingenieure, Techniker und Arbeiter, sodann aber auch dem Personal der PTT-Verwaltung, das die Hundert- und Aberhunderttausende von Kontakten, Stromläufen und Verdrahtungen intakt und in reibungslosem Zusammenspiel erhält, zu Nutz und Frommen unserer Heimat und unserer Miteidgenossen.

Mit diesen meinen Worten des Dankes und der Anerkennung verbinde ich die herzlichsten Glückwünsche für die Zukunft. Möge es uns vergönnt sein, in Frieden und Eintracht an dem im Jahre 1852 begonnenen Werke weiterzubauen. Möge die elektrische Nachrichtentechnik darüber hinaus dazu beitragen, die Völker über alle Landesgrenzen und Meere hinweg einander näherzubringen, damit einmal jener Friede werde, nach dem sich der einzelne wie die Völker sehnen.

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FÉDÉRAL J. ESCHER

prononcée le 5 septembre 1952 dans la salle du Conseil national à Berne, à l'occasion de la cérémonie officielle du centenaire

(Traduction)

Mesdames, Messieurs,

Au cours d'une cérémonie solennelle qui s'est déroulée le 1er août dernier dans la salle du Conseil des Etats, le «Fond national suisse de la recherche scientifique» a vu le jour. Preuve tangible que la science suisse des recherches ne peut exister et maintenir sa place parmi les autres nations, que si les savants forment entre eux et avec la population, une véritable communauté.

Ce «Fond national», créé dans un vrai esprit confédéral, permet tous les espoirs.

Le fait que nous sommes maintenant réunis pour fêter avec tout le cérémonial de circonstance le «centenaire suisse des télécommunications», en est une preuve et la garantie.

Il y a un siècle, notre peuple se trouvait dans une situation analogue à celle où nous sommes aujourd'hui. Placé au centre d'une nature grandiose certes, mais combien rude, il devait lutter pour son existence économique. Pour y parvenir, il devait s'assurer les progrès de la technique d'alors, s'il ne voulait pas que son commerce et son industrie ne soient relégués derrière ceux des autres peuples. Ce souci ressort aussi bien de la requête du gouvernement bernois du 7 janvier 1850, que de la pétition du directoire commercial suisse à St-Gall, du 22 avril 1851, qui suggéraient toutes deux au Conseil fédéral d'introduire en Suisse le télégraphe électrique. La jeune Confédération ne disposait alors que de ressources très restreintes. L'esprit de solidarité qui animait nos ancêtres a cependant permis de raccorder notre pays aux lignes télégraphiques du reste du monde. Les démarches du directoire commercial suisse auprès du Conseil fédéral et du département des postes et des travaux publics ne prirent pas ces autorités au dépourvu. En effet, le bureau des chemins de fer qui était subordonné au département des postes et des travaux publics suivait de près le développement de la télégraphie et son introduction dans les pays voisins. C'est pour cette raison qu'en automne 1851 déjà, il était en mesure de présenter aux Chambres fédérales, par l'intermédiaire du Conseil fédéral, un rapport circonstancié accompagné de propositions.

L'intérêt que porte le gouvernement du pays à la technique des télécommunications n'a rien de surprenant en soi. Si nous remontons le cours de notre histoire jusqu'au temps quasi légendaire de la première alliance des Confédérés, nous constatons que l'emploi des télécommunications en usage alors contribua, lui aussi, à la libération de la tutelle de l'étranger. C'est en effet par des feux allumés sur les hauteurs que les anciens Confédérés s'entendirent pour unir leurs efforts en vue de chasser les tyrans. Au cours des siècles qui suivirent, les feux de signalisation des vigies représentaient les seuls moyens rapides de correspondance.

Dans son histoire suisse, le conseiller fédéral Emile Frey écrivait: «Ces installations permirent une mobilité des troupes qui, maintes fois, stupéfia l'ennemi et contribua puissamment à assurer la victoire aux Confédérés.»

La chute de l'ancienne Confédération en 1798 entraîna également l'écroulement du premier réseau de télécommunication suisse.

Dès les temps les plus reculés, les hommes éprouvèrent le besoin d'échanger mutuellement leurs idées, et cela malgré la distance. La découverte de l'électricité au XVIIe siècle amena tout naturellement les savants à chercher le moyen de l'utiliser pour transmettre des signaux à distance. Il fallut pourtant encore cent ans avant que le savant genevois Georges-Louis Lesage parvint à construire le premier télégraphe électrique. C'était en 1774. Au moyen d'électricité produite par frottement et de boulettes de sureau – expérience de physique qui nous est encore à tous présente à la mémoire – il réussit, le premier, à transmettre des signaux électriques. Son télégraphe présentait cependant encore bien des lacunes. C'est ainsi que pour être transmise, chaque lettre de l'alphabet nécessitait un fil. Il s'ensuivit que l'utilisation pratique de son appareil fut pour ainsi dire nulle. A la suite de la découverte de Galvani, de celle de Volta et de ses inventions ultérieures, l'électricité de contact suppléa celle obtenue par frottement. Ce n'est que lorsque fut connu le courant galvanique que la télégraphie électrique put entrer dans son application pratique. En 1820, le physicien danois Oersted constata que le courant électrique faisait dévier une aiguille aimantée; l'électromagnétisme était découvert. Les savants disposèrent dès lors d'un moyen qui leur permettait enfin de réaliser le rêve séculaire de l'humanité.

En 1833, Gauss et Weber de Göttingen construisirent la première ligne télégraphique pratiquement utilisable à travers laquelle, au moyen de magnétomètres – c'est-à-dire de tiges métalliques suspendues librement à l'intérieur d'un enroulement de fil – ils réussirent à effectuer la première transmission télégraphique. En 1837, un savant munichois, le professeur Carl August Steinheil – plus tard expert de la Confédération en matière de télégraphie – démontrait, sur une ligne longue de 6 km, son télégraphe écrivant. La même année, l'artiste-peinte Samuel Finley Breese Morse faisait breveter son appareil télégraphique. Au cours des années suivantes, des appareils à aiguille et à cadran, de provenances diverses, firent leur apparition; ils semblaient devoir détrôner l'appareil de Morse qui n'avait pas encore trouvé sa construction définitive. Morse réussit cependant par la suite à l'améliorer et à en faciliter la manipulation. Grâce enfin à son invention du système d'écriture «point-trait» qui porte son nom, son appareil conquit bientôt le monde, après avoir été essayé pratiquement pour la première fois en 1844 sur une ligne télégraphique reliant Washington à Baltimore. C'est entre Hambourg et Cuxhaven que fut mise en service en Europe, la première ligne télégraphique exploitée au moyen d'appareils Morse. Le 1er septembre 1849, on ouvrit la ligne Berlin–Francfort au trafic. Comme une araignée tisse sa toile, ainsi les fils télégraphiques couvrirent peu à peu les pays. Les lignes télégraphiques de l'Autriche, de la Bavière, du Wurtemberg, du Grand-Duché de Bade et de la France atteignirent bientôt nos frontières. L'heure était venue pour la Suisse aussi de procéder à l'installation des télégraphes électriques sur son territoire. Le 23 décembre 1851, les Chambres fédérales approuvaient la loi, d'importance historique, sur l'introduction des télégraphes électriques.

Pour illustrer l'esprit de solidarité qui régnait alors et dont je vous ai déjà entretenus, je voudrais rappeler que les moyens financiers nécessaires à la construction des lignes et à l'acquisition des appareils ont été fournis par un emprunt sans intérêt, à la couverture duquel participèrent particuliers et cantons. Dans le courant du mois de mai 1852, le capital nécessaire de 400 000 francs était souscrit. Aux termes de la loi, il était remboursable en 5 annuités par la caisse fédérale. Des conventions furent conclues avec les 17 cantons au travers desquels les lignes devaient passer. Elles stipulaient entre autres que les cantons, les communes et les corporations acceptaient de mettre gratuitement à disposition le terrain nécessaire au tracé des lignes. Les localités qui désiraient obtenir un bureau télégraphique sur leur territoire devaient souscrire l'engagement suivant, valable pour une durée de 10 ans, c'est-à-dire jusqu'à fin 1862:

Mise à disposition d'un local approprié devant servir de bureau,
Fourniture du bois de chauffage nécessaire,
Versement d'un droit annuel de 3 francs par 100 âmes de population, mais de 200 francs au minimum.

Les travaux de construction du réseau des lignes projeté (transversales ouest-est et nord-sud) débutèrent à la mi-juin 1852. Le 5 décembre de la même année, un réseau de 400 lieues, soit 1920 km comptant 27 bureaux télégraphiques, était ouvert au trafic. Sept autres bureaux suivirent encore du 5 au 31 décembre 1852, de sorte que 34 localités en tout disposaient du télégraphe à la fin de l'année.

Cette entreprise, née sous le signe de la solidarité des particuliers et des cantons qui fournirent les moyens financiers et dont la gestion fut confiée à la Confédération, a connu au cours des cent dernières années un développement inattendu et sans pareil.

Au télégraphe, qui devait disposer d'appareils toujours plus rapides pour écouler le trafic, sont venus s'ajouter successivement: le téléphone en 1880, la télégraphie sans fil au début du XXe siècle et la radiotéléphonie. L'invention du tube électronique et son utilisation dans les télécommunications électriques depuis 1914, comme aussi l'adoption de méthodes scientifiques dans le travail des ingénieurs, firent abandonner les méthodes empiriques utilisées jusqu'alors. De nos jours, la technique des télécommunications électriques est en rapports étroits avec la physique et les mathématiques, sans lesquelles elle ne saurait exister.

Vous ne m'en voudrez pas si je n'entre pas plus avant dans le détail des théories techniques et scientifiques émises au cours des cent ans écoulés. Je laisse ce soin aux spécialistes et me bornerai à exprimer quelques considérations d'ordre général.

Le télégraphe électrique fut la première application pratique de l'électricité. C'est par lui que s'est développée au cours d'un siècle toute l'électrotechnique, branche cadette de la technique en général. Ce n'est que vers la fin du dix-huitième et dans la première moitié du dix-neuvième siècle que furent créées ses bases physiques. Les savants qui contribuèrent plus particulièrement à l'essor pris alors par la science ont tous aussi collaboré dans les domaines du magnétisme et de l'électricité. Leurs travaux ont jeté les bases de nos conditions d'existence moderne et rendu possible les mille phénomènes stupéfiants dont nous sommes chaque jour témoins.

Des débuts modestes de l'atelier fédéral des télégraphes à Berne est sortie en un temps relativement court, une industrie des télécommunications qui ne saurait manquer aujourd'hui à notre économie nationale. La technique des courants faibles a engendré celle des courants forts. C'est cette dernière qui réussit à dompter la force sauvage des torrents de nos montagnes et à la transformer en courant électrique, ce courant qui non seulement alimente nos usines, mais joue aussi un rôle si important dans notre vie journalière. Grâce au téléphone et au télégraphe, le monde entier est désormais à notre portée. Le monde des affaires et de l'industrie n'a plus à craindre, comme autrefois, d'être isolé du marché mondial. Sans manquer de modestie, je crois pouvoir affirmer ici que c'est grâce à l'esprit ouvert des chefs de cette grande régie de la Confédération que notre développement technique a, non seulement marché de pair avec celui de l'étranger, mais encore contribué à la prospérité des finances de l'Etat.

Administration et technique travaillent la main dans la main. Nous sommes fiers de constater que des spécialistes de tous les pays du monde viennent chez nous pour y étudier nos services de télécommunications, aussi bien au point de vue technique qu'administratif.

Je saisis l'occasion de ce centenaire pour adresser, en ma qualité de chef du département, mes sincères remerciements aux chefs et ouvriers de l'industrie des télécommunications comme aussi à tout le personnel des télégraphes et des téléphones. Si notre technique des télécommunications jouit d'une grande considération dans les cercles spécialisés de l'étranger, c'est non seulement au savoir de nos ingénieurs, techniciens et ouvriers qu'elle le doit, mais aussi au travail du personnel de l'administration des PTT qui maintient en parfait état de fonctionnement les millions de contacts et de circuits de nos installations pour le plus grand bien du pays tout entier.

A mes remerciements et à ma reconnaissance, je joins mes vœux les plus cordiaux pour l'avenir. Puissions-nous, dans la paix et la concorde, continuer l'œuvre commencée en 1852. Puisse aussi la technique des télécommunications électriques, contribuer à rapprocher les peuples à travers toutes les frontières et les mers, pour hâter le jour d'une paix véritable à laquelle aspirent tous les peuples.